

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 70171
24019 PERIGUEUX Cedex

DECISION DU PRESIDENT

◊ ◊ ◊ ◊ ◊

Objet : Campagne d'emprunt n°2/2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-1

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil à son Président, janvier 2017 portant délégation de pouvoir du Conseil à son Président,

Le Président,

DECIDE

Article 1 : De contracter auprès de L'Agence France Locale, un prêt ayant les caractéristiques suivantes :

Montant du contrat de prêt : 2 000 000 EUR

Durée : 20 ans et 3 mois

Phase de mobilisation :

Du 28 décembre 2020 au 22 mars 2021

Taux : EURIBOR 3M + 0,29%

Fréquence de paiement des intérêts : trimestrielle

Base de calcul des intérêts : exact/360

Première date de facturation des intérêts : 20 janvier 2021

Montant minimum des tirages : 20 000 EUR

Phase de consolidation :

Du 22 mars 2021 au 20 mars 2041

Durée : 20 ans

Date de la première échéance : 21 juin 2021

TEG 0,4476%

Fréquence de paiement des intérêts : trimestrielle

Fréquence d'amortissement du capital : trimestrielle

Base de calcul des intérêts : exact/360

Article 2 : de consentir une garantie à première demande dont les modalités sont réglées par le modèle de garantie de l'Agence France Locale, version 2016.1, pour un montant initial de 2 000 000 EUR jusqu'au 24/05/2041.

Article 3 : Etendue des pouvoirs du signataire

Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Dordogne
- Monsieur le Trésorier
- Monsieur le Directeur de l'Agence France Locale

Fait à Périgueux, le 22/12/2020

Pour le Président et
par délégation

Le Président

Affichée le : 22 DEC. 2020
Le Directeur Général
Arnaud SORGE

Jacques AUZOU

LE GRAND PERIGUEUX
Communauté d'Agglomération
1, Bd Lakana/ - BP 70171
24019 PERIGUEUX CEDEX
Tél. : 05 53 35 86 00 - Fax : 05 53 54 61 56
SIRET 200 040 392 00017 - APE 8411 Z